

C.C.A.S.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2015

Présents : François Charlier, président, Mesdames, Josye Couteau, Isabelle Delauney, Mauricette Garin, Marjorie Labiffe, Annick Tassel, Joëlle Quenneville, Messieurs Flavien Barbier, Didier Blondel, Raynald Cardon, Guy Cartier, Jean-Paul Combes.

Absente excusée : Simone Cardon

RÉDUCTION DES DÉPENSES

François rappelle que des propositions de réduction des dépenses avaient été envisagées lors de la précédente réunion et appelle les membres du CCAS à prendre des décisions en ce sens.

Faire des économies sur les dépenses existantes en en supprimant éventuellement.

Retarder l'âge d'attribution des colis, et bons chauffage, à condition de le faire progressivement.

ARBRE DE NOEL :

Date : vendredi 11 décembre à 18h15. Mêmes artistes que l'an dernier avec un spectacle différent. Choix motivé par l'intérêt que les enfants avaient manifesté lors du spectacle de Noël 2014.

Mauricette a pris contact avec la SPS pour le grand sapin à installer à l'extérieur. Josye et Isabelle s'occuperont de l'achat des friandises : 100 à 6 ou 7 euros.

Didier se propose de regarder s'il a des prix intéressants chez « Métro » et il donnera le catalogue à Isabelle pour étude de prix.

COLIS DE NOËL :

Responsables des achats (98 personnes : 32 couples + 34 individuels) : Annick et Simone. Distribution le 18 ou le 19 décembre. Raynald se chargera d'établir les listes par quartier.

Après discussion et pour économiser un peu étant donné que le nombre de bénéficiaires du colis augmente tous les ans, il est décidé d'acheter un colis de base de 50€ et d'ajouter, pour les couples, un colis complémentaire de 30 €. Ainsi, considérant qu'il y a 32 couples une économie de 640 € sera réalisée.

Annick propose de remplacer la corbeille garnie, qui lui paraît trop chère, par des achats festifs similaires, économisant ainsi le prix de la corbeille elle-même et du travail de présentation.

Les responsables ont toute latitude pour faire pour le mieux.

COLIS DES ROIS :

Décision de n'acheter qu'une galette et une bouteille par foyer. Pour le nombre de colis, voir Raynald. Responsables Mauricette et Joëlle. Distribution le 8 ou 9 janvier.

COLIS DE PAQUES /

Décision de supprimer ce colis ; il devenait très difficile de faire quelque chose de correct avec une somme minime (11€).

L'idée de Annick de profiter de cette suppression pour rétablir et améliorer les petits cadeaux offerts lors du repas des anciens apparaît intéressante et sera validée lors d'une prochaine réunion ; **Rappel : le repas des anciens a été décalé au dimanche 6 novembre.**

CHASSE AUX ŒUFS :

Elle aura lieu le samedi de Pâques (26 mars).

Le détail de l'organisation sera étudié lors de la réunion du mardi 2 février à 18h.

AIDE À [REDACTÉ] :

Le maire présente aux membres du CCAS la demande d'aide déposée par [REDACTÉ]. Il apparaît qu'à la suite d'une fuite d'eau sur 2 ans une somme de 2 284 € lui était réclamée par Véolia. Somme qui après plusieurs interventions des enfants a été ramenée à 735 €.

Le CCAS, considérant les faibles ressources de l'intéressée décide de lui accorder une aide de [REDACTÉ].

Après discussion, cette somme apparaissant encore trop élevée eu égard à ce genre de problèmes rencontrés par Raynald, Flavien se propose de prendre rendez-vous avec un responsable de Véolia pour avoir davantage d'explications et obtenir, si possible, une réduction de la somme due.

Il convient donc d'attendre le résultat de cette rencontre avant de verser le secours financier qui pourra ainsi être différent de la somme votée.

REPAS DES COMMISSIONS :

François propose aux responsables de fixer le repas des commissions un vendredi soir dans la première quinzaine de mars.

Les propositions de menus seront faites lors de la prochaine réunion qui aura lieu à la mairie.

Le mardi 2 février 2016

Il a bien été noté que, ce jour-là, Mauricette apportera des crêpes, François fournira le cidre et les autres présenteront leur bouche !!! . (Peut-être l'origine du cidre « bouché » !!!).